



**THANN  
CERNAY**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



# **Rapport annuel de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité**

## **Année 2015**

## **SOMMAIRE**

### **1. Préambule**

### **2. La Commission Intercommunale Pour l'Accessibilité (CIPA) de la Communauté de Communes de Thann-Cernay**

#### **2.1 Accueil de la Présidente**

#### **2.2 ERP et Agendas d'Accessibilité Programmée**

#### **2.3 Transports**

#### **2.4 Groupes de travail thématiques**

#### **2.5 Bailleur social Domial**

#### **2.6 Intervention du représentant de la Préfecture du Haut-Rhin**

#### **2.7 Présentation d'une Association l'APF**

## **ANNEXES**

## 1. Préambule

Rappel de quelques définitions :

### 1- L'accessibilité :

À l'initiative de la Délégation Interministérielle aux Personnes Handicapées, une définition commune à 14 ministères concernés a été donnée à l'accessibilité qui a fait ensuite l'objet de déclinaisons : « L'accessibilité permet l'autonomie et la participation des personnes ayant un handicap, en réduisant, voire supprimant les discordances entre leurs capacités, leurs besoins et leurs souhaits, d'une part, et les différentes composantes physiques, organisationnelles et culturelles de leur environnement, d'autre part. L'accessibilité requiert la mise en œuvre des éléments complémentaires, nécessaires à toute personne en incapacité permanente ou temporaire pour se déplacer et accéder librement et en sécurité au cadre de vie ainsi qu'à tous les lieux, services, produits et activités. La société, en s'inscrivant dans cette démarche d'accessibilité, fait progresser également la qualité de vie de tous ses membres ».

### 2- L'accessibilité universelle : « L'accès à tout pour tous » (APF)

L'accessibilité universelle s'adresse à toutes les personnes en situation de handicap (moteur, psychique, mental, sensoriel). Elle concerne l'accessibilité architecturale, communicationnelle, relationnelle, et les produits de consommation courante. Tous les secteurs qui composent la société doivent donc être pris en compte (loisirs, scolarisation, insertion professionnelle, etc.). Le principe d'accessibilité universelle doit être appliqué dès la conception d'un projet ou d'un service. Il vise à éliminer tous les obstacles rencontrés en adaptant l'environnement aux besoins et activités de tous. Elle se distingue de l'accessibilité du bâti, dont on parle beaucoup depuis la loi 2005. Cette loi fixe en effet au 1er janvier 2015 la date limite de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), quel que soit le type de handicap. Cette accessibilité du bâti n'est qu'une partie de ce qu'on appelle l'« accessibilité universelle ».

### 3- Les personnes à mobilité réduites :

Les personnes à mobilité réduite sont définies par le décret du 9 février 2006 qui reprend la directive 2001/85/CE du Parlement et du Conseil européen du 20 novembre 2001. Cette définition inclut l'ensemble des personnes qui éprouvent des difficultés à se déplacer, de manière provisoire ou permanente. Il s'agit de « toutes les personnes ayant des difficultés pour utiliser les transports publics, telles que, par exemple, personnes souffrant de handicaps sensoriels et intellectuels, personnes en fauteuil roulant, personnes handicapées des membres, personnes de petite taille, personnes âgées, femmes enceintes, personnes transportant des bagages lourds et personnes avec enfants (y compris enfants en poussette) ».

### 4- Les personnes en situation de handicap :

D'après l'article L.114 du Code de l'action sociale et des familles, ce sont les personnes qui subissent, dans leur environnement, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

### 5- La commission intercommunale pour l'accessibilité

L'article [L2143-3 du code général des collectivités territoriales](#) prévoit la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité dans les EPCI de plus de 5 000 habitants, qui exercent en plus la compétence "transports" ou "aménagement du territoire".

Missions de la commission intercommunale pour l'accessibilité :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- établir un rapport annuel.
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles.
- tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public (ERP) qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes en situation de handicap.

Objectif :

Fédérer l'ensemble des actions et des dynamiques mises en œuvre pour améliorer la vie des personnes en situation de handicap sur l'ensemble du territoire, indépendamment des différentes compétences concernées.

## **2. La Commission Intercommunale Pour l'Accessibilité (CIPA) de la Communauté de Communes de Thann-Cernay :**

Cette commission est présidée par madame Catherine GOETSCHY, Vice-Présidente de la Communauté de Communes de Thann-Cernay en charge du développement local de l'environnement et du cadre de vie. Elle s'est réunie le 2 décembre 2015.

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014, la CIPA accueille désormais des associations et organismes représentant des familles, des personnes âgées, des acteurs économiques ainsi que d'autres usagers du territoire de la Communauté de Communes de Thann-Cernay. (Sa composition est jointe en annexe 2)

### **2.1. Accueil de la Présidente**

La Présidente Madame GOETSCHY accueille les membres de la Commission et tous les participants par un exposé, leur proposant une réflexion sur l'accessibilité universelle vers laquelle doivent tendre tous nos efforts dans tous les domaines. (Texte de son intervention en annexe 3). Le « bien vivre ensemble » dans la société comme sur notre territoire est étroitement liée à la progression du processus d'inclusion sociale\* qui requiert la participation de tous.

*\*L'inclusion signifie que toutes les personnes quelles que soient leurs capacités, ont la possibilité de participer pleinement à la vie de la société. Les lois et les règlements sont pensés et écrits pour tous. Les droits sont respectés et effectifs pour tous. Les devoirs sont identiques pour tous les citoyens. Les différences de capacités entre toutes les personnes, en situation de handicap, à mobilité réduite ou non sont reconnues et valorisées.*

### **2.2. ERP et Agendas d'Accessibilité Programmée :**

Monsieur Philippe JARZABEK (pôle de développement territorial de la CCTC) expose l'état de l'accessibilité dans la Communauté de Communes de Thann-Cernay :

- ❖ La CIPA s'est réunie le 03 décembre 2014.
- ❖ Le rapport 2014 est en ligne sur le site internet de la CCTC ainsi que la liste des ERP communautaires accessibles.
- ❖ Les communes ont envoyé dans les délais (1/03/2015) les attestations d'accessibilité concernant tous les ERP conformes au 31/12/2014.
- ❖ La CCTC a confié à l'Apave une mission de diagnostic technique et d'accompagnement pour constituer son dossier d'Ad'AP.
- ❖ L'Ad'Ap de la CCTC a été présenté au Bureau du 28/09/2015 et sera validé au Conseil communautaire du 12 décembre 2015 avant son envoi pour approbation aux services de l'État.

Concernant la mise en accessibilité des ERP, il convient de souligner la disponibilité et la motivation des élus et de tous les partenaires, ainsi que les efforts effectués par les communes pour réaliser des travaux souvent coûteux. (8 millions d'euros sur 2014-2015).

Monsieur JARZABEK présente le **projet de nouveau siège communautaire** qui sera un équipement fonctionnel, adapté et complètement accessible.

En effet, La question des locaux techniques de la Communauté de communes de Thann-Cernay était posée depuis longtemps déjà. Une opportunité s'est présentée de regrouper les services techniques et administratifs dans un seul et même bâtiment. Les nouvelles surfaces se répartissent comme suit :

- Technico/Administratifs : 1 600 m<sup>2</sup> sur 4 niveaux
- Services d'exploitation : hall de 950 m<sup>2</sup>,
- Sur un terrain d'une surface globale de 20 000 m<sup>2</sup>.
- L'intégration des nouveaux locaux est prévue pour septembre-octobre 2016.

### **2.3. Transports :**

Notre service de transports à la demande pour tous le « Boug'EnBus » continue à remplir sa mission avec plus de 40 000 voyages par an dont 2500 effectués sur le territoire de la CCTC avec des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.

### **2.4. Groupes de travail thématiques :**

- Le groupe « **cadre bâti-logement-voirie-espaces publics** » s'est réuni le 10 mars 2015 à la mairie de Steinbach :
  - Visite de la mairie-école complètement accessible
  - Précisions sur les Ad'AP et hiérarchisation des priorités dans la présentation des dossiers (M. Aubry DDT)
  - Informations sur les logements accessibles (M.Herolt représentant de domial)
  - Conseils pleins de bon sens sur les PAVE et les aménagements de la voirie (M.Meistermann APF)
- le groupe « **vivre ensemble (culture-sports-loisirs...) transports** » s'est réuni le 17 mars 2015 à la mairie d'Aspach-le-Bas:
  - Échanges sur l'accessibilité universelle au service d'une société qui doit devenir « inclusive » pour une meilleure qualité de vie pour tous (Mme Goetschy)
  - Constatation d'un grave recul dans l'accessibilité des transports après la publication de l'Ordonnance du 26/09/2014. On va à l'encontre de la liberté de circulation (M.Meistermann)
  - Accessibilité universelle à la culture et aux loisirs. Intervention des directrices des médiathèques de Cernay et Thann (Mmes Friquet et Favrel)
  - Difficultés pour la mise en place d'équipements spécifiques (ex: boucles magnétiques pour malentendants dans les cinémas) (M.Bilay)

### **2.5. Bailleur social DOMIAL :**

Monsieur Raoul HEROLT (responsable du service maintenance du patrimoine chez DOMIAL) dresse le bilan des actions en cours chez ce bailleur social :

- En partenariat avec l'AREAL, un audit (diagnostics) en cours sur l'ensemble du parc (3000 logements). Résultats et synthèse prévus pour mai 2016. Fin novembre 70% effectué.
- Concernant le dossier Ad'Ap 116 ERP sont concernés (y compris des commerces, bureaux ainsi que deux foyers sur Cernay).

- Sur le territoire de la CCTC, 24 ERP dans le dossier Ad'Ap. Opération chiffrée à environ 400 000 euros
- Après validation l'Ad'Ap de Domial sera déposé à la Préfecture avant la fin de l'année 2015.
- Une opération de mise en accessibilité PMR est en cours de réalisation au foyer « La Forêt » de Cernay, géré par le CCAS de la Ville. Elle concerne le remplacement des baignoires du foyer par des douches adaptées PMR au rythme de 5 douches par an (coût 7000 euros/douche).

## 2.6. Intervention du représentant de la Préfecture du Haut-Rhin :

Monsieur Patrick AUBRY (responsable à la DDT du bureau accessibilité & qualité de la construction), fait le point sur l'état d'accessibilité des ERP dans la Communauté de Communes de Thann-Cernay et l'avancement des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap).

Il présente à la Commission un document sur les ERP qui s'appuie sur la base de données du SDIS et toutes les informations et attestations qui lui ont été communiquées jusqu'au 15 octobre 2015 (plus de 1943 dossiers enregistrés jusqu'à cette date).

Devant la masse des données et dossiers à instruire, il reconnaît la difficulté pour les services de l'État de traiter dans les délais prévus tous les documents reçus.

Il tient à préciser que sont considérés comme dossiers prioritaires les ERP qui doivent ouvrir au public rapidement. Il convient de le signaler à la DDT (demandes d'autorisation de travaux (AT) et autorisations d'ouverture).

La DDT 68 continue cependant à recueillir et classer toutes les informations nécessaires pour tenir à jour la liste des ERP.

Monsieur AUBRY propose à la Commission de lui communiquer ainsi qu'aux différentes communes, la liste de tous les bâtiments, dès sa mise à jour définitive par les services de l'État. Cette liste actualisée sera mise en ligne sur notre site communautaire dès sa publication.

Pour l'aider efficacement dans cette mission, nous avons fait parvenir à chaque commune le document présenté à la CIPA qui reste **un document de travail à améliorer**.

Ce document sera transmis à chaque commune avec les demandes suivantes :

- De consulter attentivement cette liste.
- De corriger les erreurs constatées (doublons, adresses, dénomination, changements d'affectation des ERP, changements de propriétaire (commerces) etc.
- De bien lister les ERP du ban communal en communiquant à la DDT toutes les informations et précisions utiles.
- D'adresser toutes ces informations à l'adresse suivante :



**Patrick AUBRY**  
 Chef du Bureau Accessibilité & Qualité de la Construction  
 Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin

+33 (0)3 89 24 83 97

[ddt-shbd-bagc@haut-rhin.gouv.fr](mailto:ddt-shbd-bagc@haut-rhin.gouv.fr)



## 2.7 Présentation d'une Association l'APF :

Monsieur Christian MEISTERMANN représentant départemental de l'association de paralysés de France (APF) à la demande de la Commission présente son association. (Les deux présentations sont disponibles en pièces jointes sous format « Powerpoint »).

« **L'Association des Paralysés de France (APF)** a été créée en 1933 par la volonté de quatre jeunes gens atteints de poliomyélite, André Trannoy, Jacques Dubuisson, Jeanne Henry et Clothilde Lamborot, révoltés contre l'exclusion dont ils étaient victimes.

Reconnue d'utilité publique, l'APF est un mouvement associatif national de défense et de représentation des personnes atteintes de déficiences motrices ou polyhandicapées et de leur famille qui rassemble 26 000 adhérents, 30 000 usagers, 25 000 bénévoles et 13 500 salariés.

Dotée d'un projet unique d'intérêt général « Pour une société inclusive ! », l'APF agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille.

L'APF porte en elle des valeurs et pratiques démocratiques qui définissent ses orientations et actions. Dans sa charte qui s'inscrit dans la lignée de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'APF affirme son indépendance de tout parti politique et de toute religion et la primauté de la personne : « La personne humaine ne peut être réduite à son handicap ou sa maladie quels qu'ils soient. En tant que citoyenne, la personne en situation de handicap exerce ses responsabilités dans la société : elle a le choix et la maîtrise de son existence. »

L'association intervient dans de nombreux domaines, au niveau international, national, régional et départemental, tant par le biais de ses délégations départementales et de son siège que par ses services et établissements médico-sociaux ainsi que ses entreprises adaptées.

L'APF milite pour la promotion des droits :

- Elle sensibilise l'opinion publique et les décideurs à la question du handicap.
- Elle développe l'emploi des personnes en situation de handicap.
- Elle apporte des services sociaux et/ou de soins à domicile.
- Elle assure des prestations de rééducation fonctionnelle à des enfants.
- Elle propose des solutions d'hébergement médicalisé ou non aux adultes.
- Elle accompagne des enfants et des jeunes dans leur scolarité et leur formation professionnelle.
- Elle organise des séjours de vacances, des activités culturelles et de loisirs.
- Elle mène des actions de formation professionnelle.
- Elle intervient auprès de personnes isolées.
- Elle apporte un soutien juridique spécialisé.
- Elle accompagne les familles dans le dépistage précoce du handicap.
- Elle informe les personnes et leurs familles.



### « Bouge les lignes ! » une nouvelle signature

Avec cette signature, l'APF veut montrer son positionnement, tout en incitant le public à la rejoindre dans ses revendications. « Bouge les lignes ! » désigne l'action de l'APF - tant sur le plan politique que professionnel - qui, aujourd'hui plus encore qu'hier, cherche à faire évoluer les mentalités, les comportements, les discours, les droits et la vie quotidienne des personnes en situation de handicap



## **ANNEXE 1 : Informations administratives :**

**NOM :** Communauté de Communes de Thann – Cernay

**Création :** 1<sup>er</sup> janvier 2013.  
Issue de la fusion de la Communauté de communes de Cernay et Environs et de la Communauté de communes du Pays de Thann

**Adresse :** 3 rue de Soultz  
BP 10228  
68704 CERNAY CEDEX

**Taille :** 158 km<sup>2</sup> ; 38 420 Habitants (population légale 01/01/2015) Densité : 243 h/km<sup>2</sup>

**Contact CIPA à la CCTC :** Philippe JARZABEK 03 89 75 91 85

Courriel : [p.jarzabek@cc-thann-cernay.fr](mailto:p.jarzabek@cc-thann-cernay.fr)

## **ANNEXE 2 : Composition de la C.I.P.A.**

(Commission intercommunale pour l'accessibilité)

### **Présidence**

**Madame Catherine GOETSCHY** Vice-Présidente de la CCTC ou son représentant.

### **Les élus**

<b>Commune</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant(e)</b>
Aspach-le-Bas	<b>M. Maurice LEMBLE</b>	Mme Francine GROSS
Aspach-le-Haut	<b>M. François HORNY</b>	M. Patrick MANIGOLD
Bitschwiller-lès-Thann	<b>M. Jean-Marie MICHEL</b>	M. Michel THROO
Bourbach-le-Bas	<b>Mime Delphine THUET</b>	M. David FLORANGE
Bourbach-le-Haut	<b>M. Joël MANSUY</b>	M. Didier SCHERRER
Cernay	<b>M. Michel SORDI</b>	M. Thierry BILAY
Leimbach	<b>M. René KIPPELEN</b>	Mme Hélène BERINGER
Michelbach	<b>M. François TSCHAKERT</b>	M. Léonard WINNINGER
Rammersmatt	<b>M. Jean-Marie BOHLI</b>	Mime Alice BERNHARDT
Roderen	<b>M. Christophe KIPPELEN</b>	M. Maurice WINTERHOLER
Schweighouse/Thann	<b>M. Bruno LEHMANN</b>	M. Xavier SESTER
Steinbach	<b>M. Marc ROGER</b>	M. Claude MATHEY
Thann	<b>M. Romain LUTTRINGER</b>	Mme Yvonne STROZIK
Uffholtz	<b>M. Jean-Paul WELTERLEN</b>	Mme Céline FISCHER
Vieux-Thann	<b>M. Daniel NEFF</b>	M. Philippe KLETHI
Wattwiller	<b>M. Raphaël SCHELLENBERGER</b>	M. Jean Pierre TALAMONA
Willer-sur-Thur	<b>M. Jean-Luc MARTINI</b>	Mme Nadine HANS

### **Les représentants des personnes handicapées**

<b>Association des Aveugles &amp; Handicapés Visuels d'Alsace et de Lorraine</b>	M. Victor ROSS, M. Philippe LOTTE
<b>Association des Paralysés de France</b>	M. Christian MEISTERMANN, M. Jean-Michel FLORENCE Délégation départementale du Haut-Rhin
<b>Association Socio-culturelle &amp; Sportive des Sourds de Mulhouse</b>	M. Jean-François GOETSCHY, Président ; M. Philippe DEVILLE, Mme Christelle FIEGENWALD
<b>Fédération des Malades &amp; Handicapés du Haut-Rhin</b>	M. Jean-Marie BABLON, Président
<b>L'école alsacienne de chiens-guides d'aveugles (Cernay)</b>	Mr Louis GRIFFANTI, Président

## Les représentants des associations d'usagers

<b>Établissement Saint-Joseph Thann</b>	M. Alain FRANCOIS, Directeur Association Saint-Sauveur
<b>IME Jacques Hochner Thann</b>	M. Éric LANG Directeur Général
<b>Maison de retraite Henri Vergnet Thann</b>	Mme Peggy PAERENZUNG
<b>Maison de retraite Jules Scheurer Bitschwiller-lès-Thann</b>	Mme Catherine HERBE Directrice déléguée
<b>Institut Saint-André (Cernay)</b>	M. Thierry MONTI, Directeur
<b>APAMAD 68, Association Pour l'Accompagnement et le Maintien À Domicile, Jumeaux et Plus 68</b>	Mr Pierre KAMMERER Directeur
	Mr Pascal GANTZER Président

## Les personnes qualifiées

<b>Les Vitrines de Cernay.com (association qui fédère, artisans, commerçants, prestataires de service et professions libérales)</b>	M. Alain DEREUX Président
<b>Association des Artisans &amp; Commerçants (ACTE) du Pays de Thann</b>	Mme Rachel SCHWEISS Présidente
<b>Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (l'Embarcadère Vieux-Thann)</b>	Mme Sonia LEVÊQUE Directrice
<b>Conseil Départemental du Haut-Rhin</b>	M. Éric STRAUMANN Président CG 68
<b>DOMIAL ESH</b>	M. Raoul HEROLT Responsable maintenance patrimoine
<b>Office de Tourisme de Thann-Cernay Thann</b>	M. André MORITZ Président Mme Christelle SECULA Directrice
<b>Transports ZIMMERMANN Thann</b>	M. FEDERLEN Directeur

## Autres personnes associées

<b>M. Lucien KUBLER</b>	Habitant de Cernay
<b>M. Rocco ANASTASI</b>	Habitant de Cernay
<b>Ville de CERNAY</b>	M. Geoffroy REINBOLD Service technique
<b>D.D.T. Colmar</b>	M. Patrick AUBRY Chef du Bureau Accessibilité & Qualité Construction
<b>CROIX ROUGE de Cernay</b>	Mme Catherine BECHADERGUE Présidente
<b>D.D.T. Thann</b>	M. Pierre ROST
<b>Ville de THANN</b>	M. Mickaël CATY Service technique
	Mme Solveg DOBIGNY Responsable service solidarité-jeunesse
<b>CCTC Élus</b>	M. Giovanni CORBELLI Vice-Président en charge des ERP et du Patrimoine communautaire
<b>CCTC Direction Générale des Services</b>	M. Hervé HEITZ
<b>CCTC Service technique</b>	M. Christian POUÉY
<b>CCTC Pôle de développement territorial</b>	M. Matthieu HERRGOTT M. Philippe JARZABEK

## Autres personnes présentes :

M. Éric DIETSCH, Direction des services techniques, GHR Mulhouse Sud Alsace.

M. Michel FLIEG, Conseiller municipal de Cernay.

Mme Bernadette AUBRY, DDT 68.

M. Samir FADEL, Coordinateur accueil de jour APAMAD 68.

### **Annexe 3 : Texte de l'intervention de Mme Catherine GOETSCHY, Présidente de la CIPA**

#### **L'Accessibilité Universelle : construire une société inclusive**

Mesdames, messieurs,

Je suis heureuse de vous accueillir à la réunion annuelle de notre Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIPA).

Je remercie les nombreux élus et maires pour leur participation à la Commission. Leur présence est essentielle pour qu'ils aient connaissance des problèmes liés à l'accessibilité sur l'ensemble de notre territoire intercommunal, donnent leur avis sur les dossiers et expriment leurs attentes et celles de leurs concitoyens.

Je remercie aussi tous les autres représentants des différentes associations concernées, ainsi que les représentants des bailleurs sociaux et toutes les personnes qualifiées ici présentes.

Dans le contexte de crise économique et de baisse des dotations de l'État qui pénalise nos collectivités, il convient d'exercer une vigilance active sur tout ce qui touche à l'accessibilité et qui risque de passer « au second plan ».

Réunis une nouvelle fois pour faire le point sur les problèmes d'accessibilité de nos bâtiments et nos différentes structures, vu les crispations identitaires que l'on connaît actuellement, je souhaite vous proposer une courte réflexion sur l'accessibilité universelle, condition sine qua non de la construction d'une société vraiment inclusive, favorisant l'épanouissement et la liberté de chacun ainsi que la paix sociale.

Une personne ne peut se sentir vraiment accueillie dans le contexte social dans lequel elle vit que quand elle est reconnue et acceptée dans toutes les dimensions qui constituent son identité profonde.

Les personnes en situation de handicap, à mobilité réduite et leurs proches désirent « Vivre comme tout le monde », choisir leur mode de vie et participer pleinement à la vie de la cité.

De nombreuses associations de personnes en situation de handicap nous invitent à changer notre regard en profondeur (lutte contre les préjugés), à aller au-delà du jugement hâtif, des discriminations, des apparences, de nos peurs irrationnelles parfois inconscientes.

Elles sont les premières à nous proposer d'agir pour une société ouverte à tous, qui ne laisse personne au bord du chemin, « Ni pauvre ni soumis » (marche APF 2008).

La « citoyenneté démocratique » elle-même ne se construit pas en convergeant « sur des principes abstraits, oubliant les identités respectives », mais à travers des relations où chacun est valorisé pour ce qu'il est.

Bien vivre ensemble sur notre territoire, c'est prendre en compte toutes ces dimensions éthiques.

C'est aller plus loin que l'intégration qui met souvent entre parenthèses certains aspects de l'identité personnelle et peut parfois accentuer les sentiments d'exclusion et les frustrations favorisant ainsi les communautarismes.

Plus que jamais, nous sommes déterminés à conjuguer nos efforts et compétences respectives pour renforcer le bien vivre ensemble et les démarches « inclusives » dans tous les domaines sur notre territoire.

« Bouge les lignes ! » L'Association des Paralysés de France encore une fois nous interpelle, nous invite fraternellement à faire évoluer, les mentalités, les comportements, les droits et la vie quotidienne des personnes en situation de handicap.

La réflexion doit conduire à l'action individuelle et collective, tant sur le plan politique, professionnel que dans tous les autres domaines de la vie quotidienne.

Alors oui, « bougeons les lignes ! » et réveillons-nous de notre torpeur.

Les violents attentats terroristes du 13 novembre dernier qui ont endeuillés Paris et notre nation, doivent nous inciter à devenir des « veilleurs attentifs », car :

« À force de tout voir on finit par tout supporter...  
À force de tout supporter on finit par tout tolérer...  
À force de tout tolérer on finit par tout accepter...  
À force de tout accepter on finit par tout approuver ». (Saint Augustin)

